

Séance du 15 juin 2021

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil

DECIDE à l'unanimité de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique et autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à ladite convention.

DECIDE à l'unanimité d'accepter la vente de la maison sise à Bourbon l'Archambault (03160) 1 rue de Villefranche cadastrée section H n° 118, 1907 et 1908 pour une contenance totale de 3a 57 ca fixée au prix de vente de 27 000 € (VINGT SEPT MILLE EUROS)

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la demande de Maître MATHIEU, notaire à Charmes pour les parcelles cadastrées section AC n° 259 de 4 a 55ca et n° 260 de 7 65 ca situées 11 rue du Saulcy pour un prix fixé à 90 000.00 € ;

Questions diverses :

Echange sur le bureau de tabac (compte rendu sur des informations de la Trésorerie), information DGFIP (erreur sur l'état 1259 moins 129 € sur les contributions directes), discussion sur la subvention pour AS Nomexy Vincey (mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal).

Remerciements pour les subventions de Chante à Loisirs, Club couture

Judi 17 juin : Championnat de France de cyclisme

Vendredi 18 juin à 18 h : appel

Samedi 19 juin : journée de la citoyenneté avec le conseil des jeunes

Eclairage public : un arrêté va être pris. Eclairage public allumé dans tous les quartiers du 21 juin au 18 août de la tombée de la nuit à 23h30 et à compter du 19 août de 4h30 du matin à la levée du jour. Pour les fêtes de Noël et toutes manifestations éclairage complet sur toute la commune

Information Ruelle Duguenot : Réunion avec IDP Consult juillet 2021 élaboration DCE, après l'été consultation VRD, décembre 2021 choix des entreprises et livraison envisagée de la ruelle Duguenot pour juin 2022

Information PLU Modification : il y aura un rendu et présentation au conseil municipal par le bureau d'étude.

La séance est levée à 21h.